Certifié conforme par le président

ABH INVEST

SAS au capital de 420 000 euros

Siège social : 9 rue Gutenberg
91070 BONDOUFLE
832 461 818 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20/12/2024

Le 20 Décembre 2024 Juin à 18h.

Les associés de la société ABH INVEST, société par actions simplifiées au capital de 420 000 euros, divisés en 1000 actions de 420 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.
Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

-	M. Brahim LAFKIHI	:	500 actions, représentant 50 % du capital social
-	M. Hassan LAFKIHI	:	500 actions, représentant 50 % du capital social
	TOTAL 1 000 actions		

Seul associé de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital social.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Brahim LAFKIHI, président et actionnaire.
Le commissaire aux comptes M. Frédéric AWAD régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société;
- la feuille de présence;
- les récépissés des lettres de convocation;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

1H

BL

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix es résolutions suivantes

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant ;
- Modification de la dénomination sociale du commissaire aux comptes suppléant existant
- Pouvoir au porteur d'une copie de l'original

Première résolution – Nomination du co-commissaire aux comptes titulaire et son suppléant

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de **co-commissaire aux comptes titulaire**, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029 :

Monsieur Sécou MANE, ayant son adresse au 6 Rue du Président Doumer – 95130 FRANCONVILLE
immatriculé au RCS de PONTOISE sous le numéro 929 169 266,
et inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de PARIS.

Et, en qualité de **co-commissaire aux comptes suppléant**, pour la même durée :

IBP EXPERTISE
SARL ayant son siège au 29 RUE DU COLISEE, 75008 PARIS
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 428 256 408,
et inscrite à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de PARIS.

Les intéressés ont déclaré accepter leurs fonctions et attestent satisfaire aux conditions légales d'exercice et ne pas être frappés d'incompatibilité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LH

Deuxième résolution – Modification de la dénomination sociale du commissaire aux comptes suppléant existant

L'assemblé générale constate la modification de la dénomination sociale du commissaire aux comptes suppléant comme suit :

Ancienne dénomination sociale : FUDICIAIRE CHAFII

Nouvelle dénomination sociale : FUDICIAIRE CHAFII AUDIT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Pouvoir au porteur

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Signatures

Monsieur Hassan LAFKIHI



Monsieur Brahim LAFKIHI

